

Madame la ministre

Monsieur le secrétaire exécutif

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Malgré un contexte international particulièrement préoccupant, je tenais à être présent parmi vous aujourd'hui pour l'ouverture de cette Conférence sur la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage et je tiens à vous remercier, monsieur le Secrétaire exécutif de m' y avoir convié.

La Convention de Bonn est pour moi un outil précieux, sur lequel nous devons nous appuyer et que nous devons encore renforcer. Ratifiée par cent dix pays à travers le monde, de l'Afrique Australe à l'Asie, de l'Europe à l'Amérique du Sud, cette Convention est un exemple d'action internationale responsable et efficace.

Initié à la suite d'une recommandation des Nations Unies, affirmant d'emblée le caractère universel de son objet, associant programmes d'observation et d'action, impliquant des organisations multilatérales comme l'UNESCO ou le PNUE, œuvrant en partenariat avec des initiatives internationales privées, établissant surtout la responsabilité de chaque Etat dans la préservation des espèces migratrices et des processus mêmes de migration, ce texte parvient à associer de manière remarquable l'ensemble des niveaux et des acteurs concernés par un tel enjeu.

Nous le savons en effet, la préservation des espèces, tout comme la lutte contre le changement climatique à laquelle elle est étroitement liée, se heurte toujours à une difficulté majeure : celle de l'articulation des réponses nationales face à des enjeux qui dépassent les cadres nationaux, voire même continentaux. Difficultés techniques ou juridiques, réalités humaines ou naturelles disparates, manque de moyens ou mauvaise foi : les raisons sont nombreuses pour expliquer notre si fréquente impuissance. Les occasions de progresser sont rares. Aussi devons-nous saluer les avancées concrètes, comme celles permises

depuis maintenant vingt-cinq ans par la Convention de Bonn.

Monaco, dont l'engagement en faveur de la protection de la nature est une exigence de chaque jour, s'honore d'être un membre actif de cette Convention. Elle concerne bien sûr certaines des espèces présentes dans les eaux sous juridiction monégasque, pour lesquelles le cadre de l'accord PELAGOS entre l'Italie, la France et Monaco a été spécialement établi.

Vous le savez aussi, Monaco a été un des initiateurs de l'accord Accobams, sur la conservation des cétacés, accord qui regroupe aujourd'hui 21 pays riverains de la méditerranée et de la mer noire et dont nous avons l'honneur d'accueillir le Secrétariat permanent.

C'est dans le même esprit que la Fondation que j'ai créée, et qui porte mon nom, œuvre concrètement, notamment dans le domaine de la préservation de la biodiversité, dans les zones polaires, dans les pays les moins avancés. Dans cette région méditerranéenne qui nous est chère, elle a engagé, voici quelques mois, une réflexion qui je l'espère aboutira à des résultats tangibles, sur la réintroduction dans le bassin

occidental de l'espèce emblématique qu'est le phoque moine qui en a disparu il y a quelques décennies et dont la convention se préoccupe par ailleurs à travers son plan d'action relatif à la zone Est atlantique. Ma Fondation agit également pour la conservation des albatros et pétrels de l'hémisphère austral en synergie avec l'accord ACAP placé sous l'égide de votre Convention.

Mais au-delà des limites nationales, la CMS a le mérite de s'attacher à la particularité de ces espèces migratrices, dont le destin universel est une exigence pour nous tous.

Dans ce monde qui oublie ses origines sauvages, dans ce monde de murs et de frontières, dans ce monde soumis trop souvent à la folie dominatrice des hommes, les espèces migratrices sont la respiration de la terre, son mouvement essentiel. Elles nous rappellent l'irréductible réalité de la nature, cette nature qui est la nôtre, et la condition indispensable de notre survie.

Comme le rappelle le beau texte de la Convention, « la faune sauvage, dans ses formes innombrables, constitue un élément

irremplaçable des systèmes naturels de la terre, qui doit être conservé pour le bien de l'humanité ». Derrière la faune sauvage innombrable, mesdames et messieurs, c'est toujours l'humanité qui est en jeu. Derrière la survie des espèces, c'est notre survie que nous jouons ici.

A ce titre, le cas particulier des gorilles dont la préservation sera au cœur de l'année 2009 me semble lourd de sens. Je pense à la situation tragique de la région des grands lacs africains ravagée par les guerres et les massacres, dont les gorilles sont aussi les victimes.

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'opposer le sort des grands singes aux terribles malheurs des hommes. Mais simplement de constater, une fois de plus, que la destruction de la nature va de pair avec la destruction des hommes.

Il y a les guerres, mais il y a aussi la déforestation, l'extraction et la production irresponsables du charbon de bois, ces tentatives universelles et mortifères de consommer jusqu'au bout la substance de notre planète.

Face à ces dangers qui menacent notre monde, face à ces dangers qui nous menacent directement, l'année que nous inaugurons aujourd'hui sera confrontée à une lourde tâche, impossible même dirais-je, car une année ne suffira pas à sauver une espèce. Mais avec l'Accord qui leur est consacré nous progresserons, j'en suis sûr.

Nous progresserons si nous sommes capables de faire avancer dans un même mouvement les Etats et les sociétés, les organisations internationales et les initiatives privées. C'est le sens même de la Convention de Bonn et c'est le sens de notre réunion d'aujourd'hui.

Nous progresserons surtout si nous ne séparons pas la sauvegarde des espèces et la survie des populations.

Je vous remercie.